République Française

Ville de MÉRICOURT
62680 Pas-de-Calais
Tournée vers L'AVENIR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la ville de Méricourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de sécurité publique

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant l'organisation « des 1 an du P'tit Bossu » le 30 mai 2026

Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité des participants et de garantir le bon ordre et la sécurité publique,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement à cette occasion,

ARRETE

Article 1 : **du 30 mai 2026 16h au 31 mai 2026 2h, place de la République face au restaurant le P'tit Bossu:**

- la circulation et la stationnement seront interdits à tous véhicules,
- les véhicules circulant dans le sens avenue de la République vers avenue Legentil seront déviés par la rue Jules Guesde
- les véhicules circulant rue Mirabeau seront déviés par l'avenue Legentil
- les bus seront déviés par la rue Montesquieu, l'arrêt Max Pol Fouchet est reporté à l'arrêt Montesquieu.

Article 3 : La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 5 : Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière, conformément aux dispositions du Code de la route.

Article 6 : Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois.

Article 7 : Monsieur le Commissaire de Police d'Avion, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Lens, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Méricourt, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Méricourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Méricourt, le vingt-sept mai deux-mil-vingt-six

MAIRIE DE MERICOURT 62680

Le Maire,

F.PLANQUE

Affiché, notifié, déposé le 27 mai 2026

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - ARRONDISSEMENT DE LENS - CANTON D'AVION

Place Jean Jaurès B.P.9 62680 MERICOURT Tél : +33 3 21 69 92 92 • http://www.mairie-mericourt.fr • E-mail : contact@mairie-mericourt.fr